



# LE Tremblantois

JOURNAL DU CITOYEN | ÉTÉ 2021  
VOLUME 5, NUMÉRO 1



**MONT-TREMBLANT**

## Ville amie des monarques!

NOUVEAUTÉS: PARC CANIN, BASKETBALL ET JEUX D'EAU!

PAGES 4 ET 5

TRACÉ DE VOYAGE, UNE EXPOSITION INTERACTIVE ÉTONNANTE

PAGE 26

LA FÊTE NATIONALE EN FORMULE CINÉ-PARC!

PAGE 30



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

# Le mot du maire



## ÇA BOUGE À MONT-TREMBLANT CET ÉTÉ !

Chaque printemps, plusieurs contrats sont octroyés pour des projets prévus au plan triennal d'immobilisations. Cette année encore, nous mettons en branle de formidables chantiers qui amélioreront votre qualité de vie. J'ai d'ailleurs été ravi de savoir que vous êtes heureux à Mont-Tremblant. En effet, notre ville s'est taillée une place enviable (10<sup>e</sup>!) au palmarès des municipalités où il fait bon vivre.

Le Centre sportif, le parc canin, les jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon, la nouvelle mise à l'eau sur La Diable, le terrain de basketball à l'îlot sportif : ces choix sont alignés sur le plan stratégique 2019-2023 qui vise à favoriser l'attraction et la rétention des jeunes, des familles et des aînés et à encourager un mode de vie sain et actif, ainsi qu'à préserver et valoriser le milieu naturel.

L'accès à l'eau a été difficile l'été dernier avec la pandémie, nous réserverons donc la plage du lac Mercier pour les résidents et leurs invités cet été. On veut que vous ayez accès à votre plage ! C'est d'ailleurs pour protéger l'accès à l'eau que nous avons mené des consultations et mis une réserve sur le Beach and Tennis.

Le développement nous préoccupe tous. Pour cette raison, un comité a été mis sur pied et une consultation suivra afin d'arriver à des actions concrètes. Quant au plan d'action en environnement, les consultations sont terminées et son adoption est prévue en 2021.

Concernant le golf La Belle, nous avons récemment exigé des conditions strictes répondant à la plupart des demandes des gens : protéger les paysages, l'environnement, les programmes de sport pour les jeunes et l'accès public aux tennis, pistes de ski de fond et au golf La Bête.

On continue donc de faire de notre mieux pour que vous soyez bien à Mont-Tremblant, pour protéger la nature et nos paysages, notre plus grande richesse.

Enfin, l'été ressemblera à la vraie vie et nous permettra de profiter pleinement de nos nombreux parcs et espaces verts ainsi que de tous les avantages qu'offre Mont-Tremblant.

Bon été et au plaisir de vous croiser !

**LUC BRISEBOIS, maire**

## LOTS GOING ON THIS SUMMER IN MONT-TREMBLANT!

*Just like every year at this time, a number of contracts have been granted for carrying out projects outlined in the three-year building plan. Again this year, we're embarking on excellent works that will improve your quality of life. And by the way, I must mention that I was delighted to learn that you're happy in Mont-Tremblant; our city won an enviable rank – 10<sup>th</sup> – in the list of cities where it's good to live.*

*The Sports Centre, the dog park, the water games in Daniel-Lauzon Park, the new put-in/launch site on the Diable River, the basketball court at the sports island... In making each of these choices, we've kept our eye on the 2019 – 2023 strategic plan whose central concept is attracting and retaining young people, families and seniors and encouraging a healthy lifestyle, as well as retaining and highlighting our natural environment.*

*With this in mind, because water access was an issue last year with the pandemic, I'm announcing that we will reserve the Lac Mercier beach for residents and their guests this summer. We want you to have access to your beach. For the same reason – the protection of water access – we've put a reserve on the Beach and Tennis as well as setting up consultations.*

*Development is one of your concerns, as it is ours. This is why a committee has been formed, and consultation will follow, with the goal of coming up with concrete actions. As to the action plan for the environment, the consultations are over and its adoption is expected in 2021.*

*With respect to La Belle golf course, we have recently imposed strict conditions that fulfil most people's requirements: to protect landscapes, the environment, and sports programs for young people, as well as public access to tennis, cross-country ski trails and La Bête golf course.*

*We're doing what's needed to ensure that people enjoy living in Mont-Tremblant and to protect nature and our landscapes, which are our greatest treasure.*

*Finally, summer will feel more like real life and allow us to enjoy the advantages of living in Mont-Tremblant.*

*Have a good summer, and I hope to see you around town!*

# Conseil municipal



**PASCAL  
DE BELLEFEUILLE**

District n° 1



**MÉLANIE MATTE**

District n° 2



**FRANÇOIS MARCOUX**

District n° 3



**DANNY STEWART**

District n° 4



**JOËL CHARBONNEAU**

District n° 5



**SYLVIE VAILLANCOURT**

District n° 6



**PIERRE LABONTÉ**

District n° 7



**ROXANNE LACASSE**

District n° 8

## SOMMAIRE

Cabinet du maire .....	2-3
Vie municipale .....	4-12
Environnement.....	13-19
Rappels saisonniers.....	20
Sécurité publique.....	21-25
Culture.....	26-30
Loisirs.....	31-34

## HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h\* | 13 h à 16 h 30

Vendredi: 8 h 30 à 12 h\* | 13 h à 16 h  
(horaire estival - du 24 mai au 10 septembre)

\*De 12 h à 13 h, la réception principale de l'hôtel de ville demeure ouverte.

Note : en raison de la situation changeante entourant la pandémie de la COVID-19, certains employés municipaux sont en télétravail. Il est donc recommandé de visiter [villedemont-tremblant.qc.ca](http://villedemont-tremblant.qc.ca) ou d'appeler le 819 681-6409 avant de vous déplacer.

### CONGÉS FÉRIÉS

Les bureaux municipaux seront fermés aux dates suivantes :

**FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - JEUDI 24 JUIN**

**FÊTE DU CANADA - VENDREDI 2 JUILLET**

**FÊTE DU TRAVAIL - LUNDI 6 SEPTEMBRE**

Les services essentiels des travaux publics, de la police et des incendies demeurent fonctionnels en tout temps. Pour toute urgence, communiquez avec le 9-1-1.

## CONSEILS MUNICIPAL ET D'AGGLOMÉRATION

Prochaines séances publiques\*

**14 JUIN**   **12 JUILLET**   **9 AOÛT**   **13 SEPTEMBRE**

Deux périodes de questions vous permettent de vous exprimer : la première période porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour (excluant la correspondance), tandis que la deuxième est ouverte.

L'ordre du jour est disponible vers 15 h le jour même de la séance à [villedemont-tremblant.qc.ca/conseil](http://villedemont-tremblant.qc.ca/conseil). Vous pouvez également y consulter les procès-verbaux des séances des conseils municipal et d'agglomération.

\* En raison de la COVID-19, les séances des conseils se déroulent en visioconférence sans public jusqu'à nouvel ordre. Pour en savoir plus, visitez [villedemont-tremblant.qc.ca/conseil](http://villedemont-tremblant.qc.ca/conseil).

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**14 JUIN**   **12 JUILLET**   **16 AOÛT**   **9 SEPTEMBRE**

Prochaines réunions en visioconférence sans public.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**



## Un premier parc canin verra le jour cet été!



Situé au cœur du centre-ville sur un terrain de 3 700 mètres carrés sur la rue Vaillancourt

### Le futur parc canin proposera

- › un aménagement varié pour accueillir les chiens et leurs propriétaires
- › deux espaces clôturés distincts d'environ 400 mètres carrés chacun pour petits et gros chiens
- › un sentier d'accès
- › du mobilier pour chiens
- › des bancs en pierre
- › une surface en gravier
- › un aménagement d'arbres
- › de l'éclairage
- › un distributeur de sacs et des poubelles
- › huit places de stationnement

### Financement et échéancier

Réalisés au coût de 270 000 \$ et financés par le Fonds de parc, les travaux devraient être parachevés d'ici la mi-juillet.

### Chiens en laisse acceptés sur certains sentiers

Dès le 1<sup>er</sup> juin, les chiens en laisse seront autorisés dans les sentiers du nouveau parc municipal Serge-Léonard, aux abords du lac de l'Aqueduc. De plus, ils seront aussi les bienvenus dans le nouveau sentier de randonnée pédestre du secteur de vélo de montagne Deer Mountain (à proximité du bureau d'accueil touristique de la montée Ryan) dont les travaux d'aménagement seront parachevés à la fin août.

Pour en savoir plus sur le réseau de sentiers de Mont-Tremblant, visitez [villedemont-tremblant.qc.ca/sentiers](http://villedemont-tremblant.qc.ca/sentiers).



# PROJETS STRUCTURANTS

## Bientôt des jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon!

 Situé au cœur du village de Mont-Tremblant (268, rue du Couvent)

### Nouveautés et bonifications du parc

- › ajout de jeux d'eau pour permettre aux jeunes du secteur village de se rafraîchir tout en s'amusant
- › nouvelle surface de roulement pour le parc de planche à roulettes
- › bonification des modules de planche à roulettes pour offrir plus de défis et de variété
- › début de la construction du toit au-dessus de la patinoire

### Échéancier

Les travaux commenceront dans les prochaines semaines et se termineront avant juillet pour le parc de planche à roulettes et fin octobre pour les jeux d'eau.

### À propos du parc Daniel-Lauzon

Le parc Daniel-Lauzon offre plusieurs installations, dont des balançoires, des glissades, des espaces de détente et de pique-nique ainsi qu'une patinoire qui sera bientôt dotée d'un toit. La piste à vagues (ou *pumptrack*) sera pour sa part réimplantée aux abords du parc de planche à roulettes. Quant au terrain de volleyball qui doit être déplacé en raison de la construction des jeux d'eau, la Ville évalue actuellement divers emplacements potentiels.



## Îlot sportif Erik Guay : construction d'un nouveau terrain de basketball extérieur

 Situé sur la rue Cadieux, à l'angle du boulevard du Docteur-Gervais

### Nouveau terrain de basketball extérieur :

- › emplacement stratégique à proximité de l'école secondaire et du centre collégial
- › dimensions réglementaires (29 m x 19 m)
- › revêtement de sol haut de gamme pour bonifier l'expérience de jeu et rendre les parties plus sécuritaires
- › système d'éclairage
- › fontaine à boire
- › mobilier urbain avec prises électriques et Wi-Fi
- › bordé par un aménagement paysager incluant une aire de rencontre et d'échange

### Financement et échéancier

Les travaux seront entièrement payés par la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles. Ils seront amorcés en juin et devraient être terminés d'ici la fin juillet.

### À propos de l'îlot sportif Erik Guay

L'îlot sportif Erik Guay comporte déjà plusieurs équipements récréatifs municipaux : aréna Gilles Cadieux, Complexe aquatique, terrains de tennis, pistes modulaires et à vagues (*pumptrack*) pour le vélo, parc de planche à roulettes, terrain de football/soccer à surface synthétique ainsi qu'une piste d'athlétisme. De plus, la piste cyclable La Richelieu permet de rejoindre le parc linéaire Le P'tit Train du Nord à partir de l'îlot sportif Erik Guay.

[villede-mont-tremblant.qc.ca](http://villede-mont-tremblant.qc.ca)

Retrouvez-nous sur     

# ÉTÉ 2021

# Progression des travaux au Centre collégial

Les travaux du nouveau bâtiment permanent du Centre collégial de Mont-Tremblant amorcés en novembre dernier avancent rondement. La fin du chantier est prévue pour novembre 2021 et l'entrée dans les locaux pour la session hiver 2022!

À terme, ces travaux permettront au Centre collégial d'offrir un environnement stimulant, accueillant et digne de fierté pour sa communauté en doublant sa superficie.

Pour voir les travaux en direct et l'évolution depuis les tout débuts du chantier, visitez [villedemont-tremblant.qc.ca](http://villedemont-tremblant.qc.ca).



## *À propos du Centre collégial*

Le Centre collégial de Mont-Tremblant favorise l'accessibilité à l'enseignement supérieur en région et permet aux jeunes de demeurer dans leur milieu et d'y obtenir un diplôme de qualité. Le Centre collégial a étendu son offre de formation aux adultes qui désirent se perfectionner et aux entreprises qui souhaitent améliorer la formation de leur personnel.

VIE MUNICIPALE

# Mont-Tremblant protège le B&T

Le Conseil municipal de Mont-Tremblant a déposé le 10 mai dernier un avis de réserve sur l'ensemble de la propriété du Beach & Tennis (B&T) afin d'évaluer l'opportunité d'une acquisition. Le terrain visé, réparti de part et d'autre du chemin du Village, soulève des inquiétudes au sein de la population depuis sa vente par Station Mont Tremblant récemment.

Cette réserve foncière d'une durée de deux ans pourra être renouvelée au besoin pour deux années additionnelles. Durant cette période, le propriétaire ne pourra effectuer de travaux susceptibles d'augmenter la valeur de la propriété. Le Conseil s'assure ainsi qu'aucun projet de développement ne soit déposé durant cette période ou que la valeur du site n'augmente, ce qui rendrait son acquisition plus complexe.



# Golf La Belle :

## une entente qui protège l'environnement et bonifie les infrastructures de loisirs

Le Conseil municipal a entériné, au bénéfice de ses citoyens, une entente-cadre et a amorcé une modification réglementaire pour assurer un développement responsable du golf La Belle. La Ville protégera ainsi les paysages et l'environnement en plus d'assurer aux citoyens l'accès au golf La Bête et aux infrastructures de tennis.

Le promoteur s'est engagé à travers l'entente-cadre conclue avec la Ville à céder la lisière de forêt de pins de 10 mètres de largeur en bordure de la rue Labelle, ce qui permettra de conserver l'une des vues signature du territoire. Une bande de 5 mètres de part et d'autre du chemin Champagne sera également cédée pour en conserver les arbres et son aspect champêtre. Le nombre d'unités d'habitation sera réduit par rapport au nombre actuellement permis et les résidences de tourisme y seront désormais prohibées.

L'entente prévoit également la protection d'une aire naturelle de 35 acres grâce à la création d'un parc de conservation qui sera cédé à la Ville. Outre la préservation de 35 % d'espaces naturels, le promoteur a concédé de conserver un total de 60 % d'espaces verts, ce qui constitue une exigence supérieure à la réglementation.

Les pistes de ski de fond présentes sur le site seront quant à elles protégées à perpétuité par voie de servitudes. L'entente préserve l'accès public au golf La Bête, aux terrains de tennis extérieurs et, éventuellement, intérieurs, ainsi qu'au champ de pratique.

Pour connaître l'ensemble des gains obtenus par la Ville au bénéfice de la population et de l'environnement, visitez [villedemont-tremblant.qc.ca/golf-la-belle](http://villedemont-tremblant.qc.ca/golf-la-belle).

Par respect pour la démocratie,

## MONT-TREMBLANT S'ENGAGE

En mars dernier, le Conseil d'agglomération de Mont-Tremblant a adhéré à la déclaration d'engagement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

Cette déclaration, lancée par l'UMQ à l'approche des élections municipales 2021, rappelle que les débats sont devenus plus acrimonieux depuis l'avènement des réseaux sociaux, un phénomène exacerbé par la pandémie, et réaffirme que les échanges irrespectueux sont incompatibles avec une saine démocratie.

Par leur adhésion à cette déclaration, les élues et les élus du Conseil d'agglomération souhaitent rappeler qu'ils et elles sont fiers et fières de servir la population de Mont-Tremblant et qu'ils et elles désirent pouvoir continuer à le faire dans un contexte respectueux où la critique non violente a néanmoins pleinement sa place.



# Élections municipales 2021

## VOTER À MONT-TREMBLANT

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit la tenue obligatoire d'élections municipales tous les quatre ans.

Le 7 novembre prochain se tiendront les élections municipales et vous serez invités à choisir les élus municipaux qui vous représenteront. Les conseillers municipaux ainsi que le maire élus seront en fonction pour les quatre prochaines années : votre vote compte !

## COMMENT S'INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

### SI VOUS ÊTES DOMICILIÉS À MONT-TREMBLANT :

Vous pouvez vérifier votre inscription à la liste électorale en communiquant directement avec le bureau du Directeur général des élections du Québec au 1 888 353-2846 (sans frais) ou par Internet (voir la section *Liens utiles* en page 9).

À la mi-septembre, un avis sera posté à chaque personne inscrite sur la liste électorale. Si vous n'avez pas reçu un tel avis à la mi-octobre, vous devrez communiquer sans délai avec le Bureau de la présidente d'élection. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez reçu cet avis.

### SI VOUS N'ÊTES PAS DOMICILIÉS À MONT-TREMBLANT,

mais que vous êtes propriétaires d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de la façon suivante :

Les propriétaires uniques d'un immeuble ou seuls occupants d'un établissement d'entreprise doivent transmettre une demande d'inscription à la liste électorale.

Les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner entre elles, au moyen d'une procuration, une seule personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale.

À titre de non-domiciliés, vous avez également le droit de vous inscrire au vote par correspondance. En effet, toute personne non domiciliée inscrite sur la liste électorale et qui en fait la demande par écrit a la possibilité de voter par correspondance. Il suffit de compléter la section pertinente de la demande d'inscription ou de la procuration. Les demandes d'inscription et les procurations, ainsi que l'inscription au vote par correspondance, sont disponibles dès maintenant au Bureau de la présidente d'élection et sur le site Internet de la Ville (voir la section *Liens utiles* en page 9).

Si vous avez besoin d'aide pour les compléter ou si vous voulez vérifier la validité d'une demande d'inscription ou d'une procuration transmise antérieurement, n'hésitez pas à communiquer dès maintenant au 819 425-8614, poste 6420 ou par courriel à [elections@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:elections@villedemont-tremblant.qc.ca).



## INFORMATIONS À RETENIR

Le vote par anticipation se tiendra les samedi 30 et dimanche 31 octobre 2021 de 9h30 à 20h. Le scrutin officiel se tiendra pour sa part le dimanche 7 novembre 2021 de 9h30 à 20h. Pour voter, vous devez être inscrits sur la liste électorale et avoir la qualité d'électeur.

- 1 Vous devez avoir 18 ans et plus en date du 7 novembre 2021.**
- 2 Pour avoir la qualité d'électeur, vous devez au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :**
  - › être de citoyenneté canadienne;
  - › ne pas être soumis au régime de la curatelle;
  - › ne pas être déclarés coupable d'une infraction qui constitue une manoeuvre électorale frauduleuse.
- 3 Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, vous devez également :**
  - › être domiciliés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et domiciliés depuis au moins 6 mois au Québec;
  - › OU, depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

### DOMICILE, RÉSIDENCE ET TERRAIN

Suivant la loi, vous ne pouvez avoir qu'un seul domicile. Le domicile est le lieu où vous demeurez de façon habituelle. Si vous possédez plus d'une résidence, le domicile est le lieu où vous demeurez de façon habituelle.

Le processus d'inscription à la liste électorale est différent si vous êtes domiciliés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant ou si vous y êtes propriétaire d'une résidence ou d'un terrain (voir la page précédente).

### QUESTIONS ?

Pour toute information concernant les élections municipales, n'hésitez pas à vous adresser au Bureau de la présidente d'élection :

- › Téléphone : 819 425-8614, poste 6420
- › Télécopieur : 819 425-8054
- › Adresse courriel : elections@villedemont-tremblant.qc.ca

### LIENS UTILES

- › Ville de Mont-Tremblant : [villedemont-tremblant.qc.ca/elections](http://villedemont-tremblant.qc.ca/elections)
- › Directeur général des élections du Québec : [electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr](http://electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr)
- › Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : [electionsmunicipales.gouv.qc.ca](http://electionsmunicipales.gouv.qc.ca)

L'entrée en vigueur du *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* élargira l'application du *Règlement sur le vote par correspondance* en s'adressant aux électeurs suivants :

- › les électeurs domiciliés admissibles au vote itinérant;
- › les électeurs domiciliés incapables de se déplacer pour des raisons de santé ainsi qu'à leur proche aidant domicilié à la même adresse;
- › les électeurs dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique;
- › les électeurs qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin, si la municipalité a adopté une résolution en ce sens.

Plus d'informations quant aux modalités d'inscription au vote par correspondance pour les personnes autres que non domiciliées vous seront transmises dans les semaines à venir.



### DEVENIR CANDIDAT

La période de mise en candidature sera du vendredi 17 septembre au vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, 16h30. À cette fin, nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (voir la section *Liens utiles*).



### AVIS PUBLICS

Dès le mois de septembre, des avis publics paraîtront dans le journal local afin de fournir à la population toutes les informations nécessaires en vue de faciliter l'exercice du droit de vote.



# La carte Vivre Mont-Tremblant fait peau neuve et devient *la carte Accès!*

La carte *Vivre Mont-Tremblant* est dès maintenant remplacée par la nouvelle carte *Accès Mont-Tremblant*! Si vous êtes titulaire d'une carte *Vivre*, celle-ci demeure en vigueur jusqu'à son échéance et vous donne droit aux mêmes privilèges. Il est important de noter qu'aucune carte *Accès* ne sera émise aux détenteurs d'une carte *Vivre* valide.

## BONNE NOUVELLE POUR LES COMMERÇANTS !

Les citoyens corporatifs propriétaires d'un immeuble et les occupants d'un établissement d'entreprise pourront désormais obtenir une carte permettant de bénéficier d'offres privilégiées et de rabais, à raison d'un actionnaire et sa famille par entreprise!

- Une personne morale (entreprise, fiducie, coopérative, etc.) propriétaire d'un immeuble sur le territoire de Mont-Tremblant ou de Lac-Tremblant-Nord pourra se procurer une carte *Accès*.
- Un occupant d'établissement commercial sur le territoire de Mont-Tremblant ou de Lac-Tremblant-Nord pourra se procurer une carte *Expérience*.

## UNE SEULE CARTE POUR TOUS VOS SERVICES !

La carte *Vivre Mont-Tremblant* et la carte *Ma biblio à moi* sont dès maintenant fusionnées et remplacées par la carte *Accès*! De plus, grâce à son code-barre, celle-ci facilitera plusieurs de vos transactions avec la Ville. Le changement s'effectuera pour les nouvelles demandes de carte ou lors du renouvellement de la carte *Vivre Mont-Tremblant* qui continue d'offrir, jusqu'à son expiration, les mêmes avantages que la nouvelle carte.

Avant de vous déplacer, visitez [villedemont-tremblant.qc.ca/acces](http://villedemont-tremblant.qc.ca/acces).



## Avis

Aucune carte *Accès* ne sera émise aux détenteurs d'une carte *Vivre* valide. La carte *Accès* vous sera seulement émise à l'expiration de votre carte *Vivre*.



## APPEL DE CANDIDATURES

Le Service de la culture et des loisirs lance un appel aux artisans des métiers d'arts et de l'agroalimentaire pour participer à l'édition 2021 du Marché des Fêtes, qui se tiendra du 26 au 28 novembre prochain.

Vous souhaitez avoir accès à la clientèle de qualité qui fréquente le Marché des Fêtes de Mont-Tremblant, profiter de l'engouement pour l'achat local et bénéficier d'un kiosque à faible coût (20\$/3 jours)? Envoyez-nous votre candidature sans plus tarder! La date limite pour soumettre un dossier est le 12 juillet prochain. Pour ce faire, veuillez compléter le formulaire en ligne à [villedemont-tremblant.qc.ca/marche-des-fetes](http://villedemont-tremblant.qc.ca/marche-des-fetes).

# Gens d'affaires, découvrez notre Service du développement économique

## DES SERVICES GRATUITS MIS À LA DISPOSITION DES CITOYENS CORPORATIFS !

Notre équipe de professionnels offre une multitude de services, d'informations et d'outils pour tout type d'entreprises et nous travaillons main dans la main avec la Corporation de développement économique (CDE) de la MRC des Laurentides.

### NOTRE OBJECTIF

Être le levier pour le démarrage de votre projet d'affaires et la ressource pour le succès de votre entreprise.

#### VOUS AVEZ UN PROJET

Contactez-nous!  
[affaires.villedemont-tremblant.qc.ca/projet-affaires](http://affaires.villedemont-tremblant.qc.ca/projet-affaires)

#### VOUS SOUHAITEZ ANNONCER

Votre local, immeuble, terrain commercial est à vendre ou à louer, complétez le formulaire immédiatement :  
[villedemont-tremblant.qc.ca/espaces-commerciaux](http://villedemont-tremblant.qc.ca/espaces-commerciaux)

#### AIDEZ NOS ENTREPRISES !

Vous avez une suggestion pour la relance économique du territoire? Remplissez le formulaire disponible à [affaires.villedemont-tremblant.qc.ca/nous-joindre](http://affaires.villedemont-tremblant.qc.ca/nous-joindre) ou dites-le-nous simplement par courriel à [dem@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:dem@villedemont-tremblant.qc.ca).

#### PARC D'AFFAIRES DURABLE - RUE SIMÉON

L'endroit idéal pour votre entreprise.  
Terrains disponibles selon vos besoins.

#### PLUSIEURS AVANTAGES

- › Aucun droit de mutation
- › Crédit de taxes pouvant aller jusqu'à 7 ans
- › Positionnement stratégique
- › Prix compétitif

#### SECTEURS D'ACTIVITÉ RECHERCHÉS

- › Agroalimentaire
- › Produits forestiers non ligneux
- › Transformation innovante du bois
- › Industrie touristique
- › Etc.

*Contactez-nous dès maintenant!*

- › 819 681-6404
- › [dem@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:dem@villedemont-tremblant.qc.ca)

Découvrez la section Affaires sur le site Internet de la Ville. Plusieurs informations et outils vous y attendent!

[affaires.villedemont-tremblant.qc.ca](http://affaires.villedemont-tremblant.qc.ca)

## Consultez la carte interactive des restaurants de Mont-Tremblant.

[villedemont-tremblant.qc.ca/resto](http://villedemont-tremblant.qc.ca/resto)





Suivez votre bus  
en **TEMPS RÉEL**

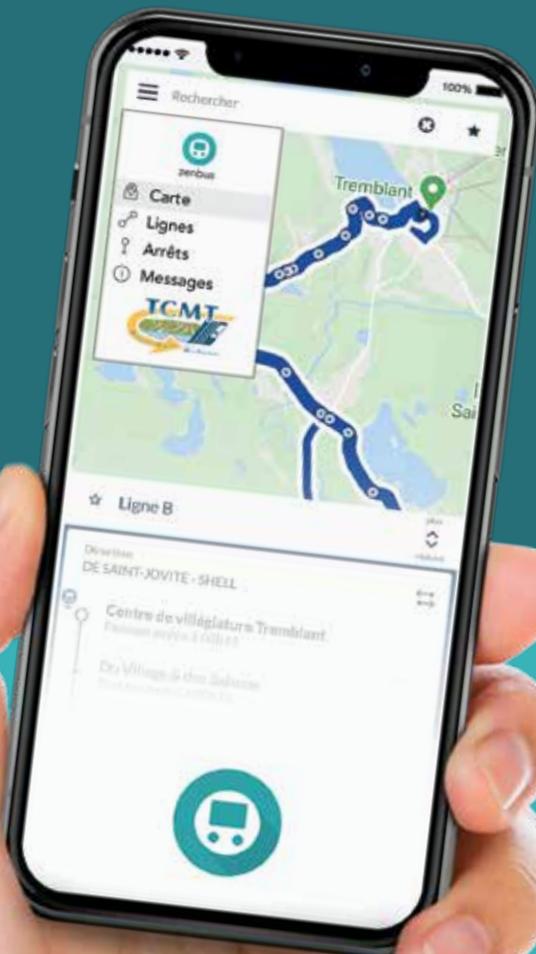


**Profitez-en !**  
Le service  
de transport  
en commun  
est **gratuit**  
**pour tous !**

Téléchargez l'appli sur



819 425-8614, poste 2609  
[zenbus.net/tcmt](http://zenbus.net/tcmt)



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

Les horaires sont sujets à changement en raison de la situation actuelle de pandémie. Nous vous invitons à consulter notre site Internet ou notre page Facebook pour les dernières mises à jour, ou encore mieux, à télécharger l'application Zenbus ou Transit.

# MONT-TREMBLANT, MAINTENANT VILLE

# amie des monarques



La Ville de Mont-Tremblant a récemment obtenu la certification *Ville amie des monarques - mention ARGENT* de la Fondation David Suzuki. Celle-ci confirme l'engagement de la Ville à préserver l'habitat du monarque et à participer concrètement à la protection et au rétablissement de cette espèce en voie de disparition!

## PAS D'ASCLÉPIADE, PAS DE MONARQUES

Le cycle de vie des monarques est principalement axé sur une plante : l'asclépiade. Si le nombre d'asclépiades continue de diminuer en Amérique du Nord, la survie du monarque sera sérieusement menacée.

## ENSEMBLE, PROTÉGEONS L'HABITAT DU MONARQUE

Ensemble, nous pouvons protéger l'habitat du monarque et contribuer à sa survie! Nos espaces résidentiels, nos commerces, nos écoles et nos collectivités peuvent devenir des lieux accueillants pour les pollinisateurs, dont les monarques. Il suffit de choisir des plantes amies des pollinisateurs telles que :

- › l'ancolie du Canada
- › l'aster de Nouvelle-Angleterre
- › la monarde fistuleuse
- › la verge d'or toujours verte

## UN ENGAGEMENT SÉRIEUR DE LA VILLE

Mont-Tremblant s'est engagée à mettre en œuvre pas moins de 18 mesures, dans le cadre de sa certification Ville amie des monarques.

Parmi celles-ci, notons la mise en œuvre d'un programme visant la plantation d'espèces indigènes d'asclépiade et de plantes nectarifères dans les terre-pleins et dans les emprises publiques, ainsi que l'adoption d'une réglementation visant l'interdiction des pesticides nuisant aux pollinisateurs.

En plus des engagements pris par la Ville, les citoyens seront eux aussi invités à participer à différentes actions afin de contribuer à la restauration de l'habitat du monarque. Restez à l'affût de nos réseaux sociaux pour plus de détails.

ENVIRONNEMENT

## ASCLÉPIADE (ASCLEPIAS)



## Saviez-vous que...

Les monarques hivernent au Mexique puis migrent vers les États-Unis et le Canada pour se reproduire. Il s'agit de l'un des plus grands phénomènes migratoires dans le monde des insectes!

Le papillon monarque est un pollinisateur, c'est-à-dire une espèce qui transporte du pollen pour permettre la fertilisation et la reproduction des fleurs.

La population de monarques de l'est de l'Amérique du Nord a connu un déclin de plus de 90 % en moyenne au cours des deux dernières décennies.

Ce déclin serait principalement dû à la destruction des habitats naturels et à la baisse de l'abondance d'asclépiades, amplifiées par l'utilisation de pesticides et les changements climatiques.

# LES BONNES PRATIQUES DU PLAISANCIER

### SÉCURITÉ

- Assurez-vous d'avoir un VFI (vêtement de flottaison individuel) de taille appropriée pour chaque personne à bord.
- Soyez vigilants lorsque vous dirigez une embarcation nautique à moteur ou à propulsion manuelle. Si vous consommez de l'alcool ou du cannabis, faites-le modérément, sans facultés affaiblies.\*
- Vérifiez les conditions météorologiques avant votre départ et assurez-vous d'avoir le matériel et les vêtements adéquats à bord.
- Apportez avec vous un moyen de communication en cas d'urgence ou de détresse.
- Lorsque vous rencontrez un pêcheur, vous devez passer derrière lui (dans son dos).

### PÊCHE

- Pour connaître l'ensemble de la réglementation en vigueur, visitez le site Internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/peche](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/peche).

### ENVIRONNEMENT

- Respectez les plans d'eau : gardez les déchets à bord et disposez-en à quai, dans les endroits appropriés.
- Lavez votre embarcation entre chaque changement de plan d'eau pour éviter de propager des espèces exotiques envahissantes.
- Évitez d'aller sur l'eau dans la semaine qui suit un épisode de fortes pluies.\*\*
- Contournez les zones d'herbiers aquatiques.
- Évitez de piétiner la végétation.
- Localisez les toilettes avant votre départ.
- Soyez courtois : respectez les riverains et les autres plaisanciers en réduisant le bruit et en ne vous arrêtant pas sur des propriétés privées (ex. plages).

### MESURES SPÉCIALES COVID-19

- Il est important de vérifier les mesures sanitaires en vigueur lors de votre activité et de vous conformer aux restrictions imposées par la Santé publique.

\* Depuis décembre 2018, le Code criminel a été amendé afin d'inclure les embarcations à propulsion manuelle (par exemple, les planches à pagaie, kayaks, pédalos, tubes flottants, etc.) dans les moyens de transport associés à la conduite avec facultés affaiblies.

\*\* Un épisode de pluie supérieur à 25 mm d'eau en trois jours entraîne une dégradation de la qualité de l'eau statistiquement significative.

# PROPAGEZ LE MESSAGE PAS LES PLANTES!

AVANT CHAQUE MISE À L'EAU

- ✓ INSPECTEZ l'embarcation, la remorque et le matériel
- ✓ RETIREZ et jetez tous les débris dans la poubelle
- ✓ NETTOYEZ les endroits où les plantes peuvent s'accrocher
- ✓ VIDEZ l'eau à une distance d'au moins 30 m d'un plan d'eau



## LE LAVAGE DES EMBARCATIONS UNE OBLIGATION!

Sur les lacs de Mont-Tremblant, le lavage des bateaux (à voile ou à moteur) est obligatoire avant chaque mise à l'eau pour contrer la propagation d'espèces exotiques envahissantes telles que le myriophylle à épis.

Prenez rendez-vous dans un poste de lavage certifié par la Ville qui vous remettra un certificat de lavage valide pour 24 h et pour un seul lac.

Pour consulter la liste des postes de lavage, visitez [villede-mont-tremblant.qc.ca/embarcations](http://villede-mont-tremblant.qc.ca/embarcations).



## RÈGLEMENT RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS

**Embarcation motorisée:** avant la mise à l'eau d'une embarcation motorisée (combustion ou électrique), tout utilisateur doit obligatoirement la faire laver dans un poste de lavage certifié et se munir d'un certificat de lavage (vignette) reconnu par la Ville. La remorque doit également être lavée avant la mise à l'eau et à la sortie de l'eau d'une embarcation.

**Voiliers:** le lavage des voiliers est également obligatoire.

**Embarcation non motorisée:** avant la mise à l'eau d'une embarcation non motorisée (ex.: kayak, planche à pagaie), tout utilisateur doit s'assurer de l'inspecter minutieusement, de la laver à une distance minimale de 30 mètres de tout plan d'eau et d'en retirer tout organisme (animal ou végétal) qui pourrait se trouver sur la coque, la remorque ou tout autre équipement relié à l'embarcation non motorisée.



### AMENDES PRÉVUES EN CAS D'INFRACTION

- 500 \$ à 2 000 \$ (personne physique)
- 1 000 \$ à 4 000 \$ (personne morale)

Règlement (2019)-159-1

Pour en savoir plus, visitez  
[villede-mont-tremblant.qc.ca/embarcations](http://villede-mont-tremblant.qc.ca/embarcations)



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

EN COLLABORATION AVEC

 **CRE**  
Laurentides  
Votre réseau environnemental

# Bacs bruns et chaleur estivale

Pendant la période estivale, il se peut que vous constatiez l'apparition d'odeurs, de mouches ou de larves dans votre bac brun (compost). Voici quelques gestes simples qui pourraient vous éviter bien des désagréments!

## POUR ÉVITER LES ODEURS

- › Alternez les matières humides (résidus alimentaires) avec des couches de matières sèches (résidus verts, papier, etc.). Les matières sèches absorberont les liquides.
- › Lorsque possible, conservez les résidus alimentaires au congélateur et déposez-les dans votre bac brun la veille de la collecte.
- › Gardez le couvercle fermé (idéalement barré) et assurez-vous que votre bac est bien étanche. Si votre bac est endommagé, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement et du développement durable à [environnement@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:environnement@villedemont-tremblant.qc.ca).
- › Privilégiez un endroit à l'ombre plutôt qu'au soleil pour entreposer vos bacs.
- › Rincez vos bacs régulièrement à l'aide d'un boyau d'arrosage.
- › Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude dans le fond de votre bac pour absorber l'humidité et réduire les odeurs.

## POUR ÉVITER LES MOUCHES ET LES LARVES

- › Enveloppez les résidus de viande, de poisson et de fruits de mer dans des feuilles de papier journal. Les vers blancs (ou larves de mouche) se développent entre autres sur les viandes en décomposition à l'air libre.
- › Congelez les restants de viande, de poisson et de fruits de mer et déposez-les dans votre bac brun la veille de la collecte.
- › Sortez votre bac brun lors de chaque collecte, même s'il n'est pas plein. De cette façon, les vers et les mouches auront moins de temps pour se développer.
- › Pour éliminer les vers blancs, versez du vinaigre blanc et du sel dans votre bac brun. Si le problème persiste, une fois le bac vidé de son contenu, procédez au nettoyage de votre bac : frottez les parois de votre bac à l'aide d'une brosse et utilisez du savon écologique ou du vinaigre blanc qui sont sans danger pour l'environnement.

ENVIRONNEMENT



**SEULS LES SACS EN PAPIER SONT  
AUTORISÉS POUR LA COLLECTE  
DES MATIÈRES ORGANIQUES  
À MONT-TREMBLANT.**

Saviez-vous qu'il existe une solution de rechange gratuite aux sacs en papier disponibles dans certains commerces? Les sacs faits maison en papier journal!



Pour apprendre comment fabriquer vos propres petits sacs de compost à partir de papier journal,

*scannez-moi!*



# Avant de vous présenter à l'écocentre, soyez prêts!

Des mesures spéciales sont en place en raison de la COVID-19. Elles sont affichées à l'entrée du site et sont sujettes à changements sans préavis. Ces mesures peuvent occasionner de l'attente plus longue qu'à l'habitude.

Il est très important de faire le tri de vos matériaux. Sur place, vous devrez trier les matières dans les conteneurs appropriés (bois, bardeaux, etc.).

À l'entrée de l'écocentre, un préposé vous accueillera pour vérifier votre preuve de résidence. Veuillez noter que celui-ci ne sera pas disponible pour manipuler vos objets, y compris les objets lourds.

## HORAIRE DU 9 MAI AU 19 SEPTEMBRE

- › Lundi au vendredi | 9h à 16h30
- › Samedi | 9h à 15h
- › Dimanche | 10h à 15h

## L'ÉCOCENTRE SERA FERMÉ LES JOURS FÉRIÉS SUIVANTS :

- › 24 juin
- › 2 juillet
- › 6 septembre

60, chemin de Brébeuf  
819 425-8614, poste 2604  
environnement@villedemont-tremblant.qc.ca

## Réduire sa consommation d'eau potable

Saviez-vous que 30 % de l'eau potable domestique est utilisée à l'extérieur ?

### VOICI QUELQUES IDÉES POUR RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'EAU CET ÉTÉ

- › Nettoyez votre entrée avec un balai plutôt qu'avec un boyau d'arrosage.
- › Lavez votre voiture avec un seau d'eau plutôt qu'avec un boyau d'arrosage.
- › Arrosez votre pelouse en soirée pour éviter que l'eau s'évapore avec le soleil.
- › Procurez-vous un baril récupérateur d'eau de pluie pour tous les usages non destinés à la consommation (arrosage du potager et des plantes, lavage de la voiture, etc.).

### SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UNE PISCINE

- › Remplissez votre piscine à moins de 20 cm du bord pour éviter les pertes d'eau par éclaboussures.
- › Utilisez une toile pour recouvrir la piscine afin d'éviter l'évaporation de l'eau.



## Truc pour économiser

Les citoyens de Mont-Tremblant ont la possibilité d'acheter un baril récupérateur d'eau de pluie auprès de la Ville au coût de 30 \$ seulement!

Contactez le Service de l'environnement et du développement durable pour plus d'information.

Consultez le règlement sur l'arrosage à [villedemont-tremblant.qc.ca/arrosage](http://villedemont-tremblant.qc.ca/arrosage).

## L'herbe à poux, ça s'arrache!

Saviez-vous que le pollen de l'herbe à poux est responsable d'allergies chez un Québécois sur huit ?

### VOUS RECONNAISSEZ CETTE PLANTE ?

Arrachez-la ou coupez-la au ras du sol avant la fin juillet!

[herbapoux.gouv.qc.ca](http://herbapoux.gouv.qc.ca)

Juin, juillet, août :  
fini l'herbe à poux!



# L'agrile du frêne arrive en ville !

L'agrile du frêne est un coléoptère provenant d'Asie qui aurait été introduit en Amérique du Nord au début des années 1990 par l'importation de bois contaminé. Cet insecte est maintenant présent à Mont-Tremblant et les frênes du territoire sont fortement à risque d'être infestés.

Comme son nom l'indique, l'agrile du frêne passe l'entièreté de sa vie sur les frênes. Il se nourrit de l'arbre, y creuse des galeries et perce l'écorce, causant ainsi de graves dommages à l'arbre. En général, un frêne infesté meurt après deux ou trois ans.

## LES SIGNES D'INFESTATION À SURVEILLER

- › Un jaunissement prématuré du feuillage;
- › Une mortalité des branches;
- › Un éclaircissement de la cime de l'arbre;
- › Des trous en forme de « D » visibles sur l'écorce;
- › Des galeries sinueuses en forme de « S » sous l'écorce;
- › Une prolifération de gourmands (jeunes pousses, nouvelles branches) sur le tronc ou les branches.

L'agrile du frêne peut être présent dans l'arbre pendant plusieurs années (3 ou 4 ans) avant que les premiers signes visibles d'infestation apparaissent.

L'agrile du frêne  
(*agrilus planipennis*)



## LES TRAITEMENTS

Il existe deux types d'intervention possible selon le niveau d'infestation de votre arbre et de son état de santé général :

- › **Traiter le frêne au TreeAzin®**, un insecticide injectable. Il est recommandé de commencer les traitements de son frêne dès que l'agrile est présent dans le secteur et avant que l'arbre ne montre des symptômes.
- › **Abattre l'arbre malade** pour limiter la propagation de l'insecte aux frênes sains avoisinants.

## PRENEZ NOTE QUE :

- › un certificat d'autorisation de la Ville est obligatoire avant de procéder à l'abattage ou au traitement de tout arbre sur le territoire;
- › toute demande doit être accompagnée d'un avis écrit d'un expert de profession reconnue, démontrant le diagnostic de l'infestation ainsi que le traitement recommandé;
- › l'abattage et l'élagage des frênes ne sont pas recommandés entre le 15 mars et le 1<sup>er</sup> octobre (pour limiter la propagation de l'insecte);
- › si le frêne doit être abattu, les résidus d'arbre doivent être déchiquetés sur place, avec une déchiqueteuse répondant aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour limiter la propagation.

ENVIRONNEMENT



## LA PRÉVENTION

**Ne déplacez pas de bois de chauffage !**

La propagation de l'agrile du frêne est le plus souvent favorisée par le déplacement de bois de chauffage non traité, depuis ou vers le terrain de camping ou le chalet.

Contactez le Service de l'environnement et du développement durable pour plus d'information !



# Une belle pelouse écologique... *oui, c'est possible!*

IL EXISTE UNE MULTITUDE  
DE SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES  
POUR REMPLACER LES ENGRAIS  
CHIMIQUES DE SYNTHÈSE  
POUR VOTRE PELOUSE.

## ENGRAIS NATUREL

Les engrais naturels peuvent provenir de différents composés organiques ou minéraux naturels : rognures de gazon, poudre d'os, farines animales ou végétales, compost, etc. Les engrais 100% naturels sont plus sécuritaires, car la pluie les emporte moins rapidement.

## L'HERBICYCLAGE, VOUS CONNAISSEZ ?

L'herbicyclage consiste à laisser le gazon coupé sur la pelouse lors de la tonte. Le gazon coupé est un excellent engrais, car l'herbe contient une grande proportion d'azote qui retourne dans le sol en se décomposant. Le gazon coupé se déshydrate en un ou deux jours et ne laisse plus aucune trace après cette courte période. Et en plus, c'est une technique gratuite!

## IL EST INTERDIT D'APPLIQUER :

- › tout type d'engrais lorsqu'il pleut;
- › tout type d'engrais à 15 m ou moins d'une bande riveraine;
- › des engrais chimiques à 100 m ou moins d'une bande riveraine.

Pour plus de détails, consultez le *Règlement (2004)-67* concernant l'interdiction d'utilisation des fertilisants et des pesticides.

# Réduire la pollution lumineuse

Un des plus grands trésors du parc national du Mont-Tremblant, c'est son ciel étoilé. Saviez-vous que c'est aussi l'un des trésors du parc le plus menacé. Le développement urbain génère une pollution lumineuse qui est en pleine croissance en Amérique du Nord. La région des Laurentides n'y fait pas exception. Afin de permettre aux générations futures de bénéficier elles aussi d'un superbe ciel étoilé, nous pouvons tous faire notre part!

Depuis deux ans, le parc national du Mont-Tremblant s'efforce de préserver l'intégrité de l'environnement nocturne. On y inaugure même cette année des sites d'observations des étoiles : Les Places des Étoiles.

## COMMENT PRÉSERVER CETTE RICHESSE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES? NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE!

La réduction de la pollution lumineuse passe par l'application de quatre grands principes d'éclairage :

1. Orientation des flux lumineux vers le sol ou vers la surface à éclairer.
2. Couleur de lumière avec un spectre pauvre en lumière bleue.
3. Intensité adéquate pour l'usage.
4. Période d'éclairage adaptée aux activités.

 **Sépaq**  
Parc national  
du Mont-Tremblant

# Propriétaires de résidences de tourisme, connaissez-vous les normes ?

Vous désirez louer votre logement, chalet ou résidence pour une courte période, soit moins de 31 jours? Sachez que des normes s'appliquent, car c'est une activité commerciale.

Pour effectuer ce type de location, une attestation de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), qui est mandatée par le ministère du Tourisme pour gérer la classification des établissements d'hébergement, est requise.

## VOUS POUVEZ JOINDRE LA CITQ

Au 450 679-3737 ou au 1 866 499-0550. Pour obtenir davantage de renseignements sur la classification de l'hébergement ou pour vous procurer le formulaire de demande d'attestation, rendez-vous au [citq.qc.ca](http://citq.qc.ca).

Prenez note que la résidence de tourisme n'est pas autorisée en bordure des lacs de Mont-Tremblant (à moins de bénéficier d'un droit acquis). Pour savoir si votre résidence est située dans un secteur où les résidences de tourisme sont autorisées, référez-vous à la carte disponible à [ville-demont-tremblant.qc.ca/zones](http://ville-demont-tremblant.qc.ca/zones).



## Est-ce que votre piscine est sécuritaire ?

La surveillance et la vigilance sont primordiales pour prévenir la noyade dans une piscine, mais le contrôle de son accès l'est encore plus.

Assurez-vous que la clôture qui empêche l'accès à votre piscine :

- › soit d'au moins 1,2 m de haut;
- › empêche le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre;
- › est dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Pour connaître les autres normes de sécurité et d'aménagement de votre piscine, veuillez consulter le dépliant disponible au Service de l'urbanisme ou visitez [ville-demont-tremblant.qc.ca/piscine](http://ville-demont-tremblant.qc.ca/piscine).

Vous pouvez également rencontrer un inspecteur, sans rendez-vous, tous les après-midis de la semaine, au comptoir du Service de l'urbanisme.

Pour tout renseignements :  
Service de l'urbanisme  
819 425-8614, poste 2400

*À noter!*

Un permis est requis pour installer une piscine.

## NOS INSPECTEURS, vos experts



Lorsque vous avez des projets de construction, la réglementation peut parfois sembler complexe. Les inspecteurs sont des experts qui sont là pour vous aider à démystifier la réglementation et surtout à vous épauler dans votre démarche pour obtenir un permis et ainsi réaliser vos projets en toute quiétude.

En travaillant dans ce domaine, les inspecteurs ont acquis une grande expérience pluridisciplinaire qui leur permet de mieux vous guider à travers tous les aspects touchant la construction et l'environnement, pour ainsi faire de votre projet une réussite.

Même en période de pandémie, il est possible de venir rencontrer les inspecteurs sans rendez-vous, tous les après-midis de la semaine : ils sauront répondre à vos questions ! Il est également possible de joindre un inspecteur en composant le 819 425-8614, poste 2410 et même de discuter avec lui par visioconférence.

# Service d'alerte automatisé



Vous pouvez désormais être informés rapidement en cas d'urgence ou de force majeure sur votre téléphone à domicile (ligne fixe), sur votre cellulaire, par courriel ou encore par messagerie texte (SMS/texto).

Notre service d'alerte permet de transmettre des messages importants à un grand nombre de personnes dans un court délai.

## EXEMPLES DE SITUATIONS IMPORTANTES

- › Interruption d'alimentation en eau
- › Avis d'ébullition ou de non-consommation de l'eau
- › Fermeture de routes
- › Catastrophe naturelle

Lors de telles situations, un message est acheminé aux résidents inscrits sur la liste, selon le secteur concerné, ou à l'ensemble de la Ville, selon le cas.

Lorsqu'une personne inscrite n'est pas en mesure de répondre au téléphone, un message est laissé dans sa boîte vocale, le cas échéant.



## VOUS ÊTES AUTOMATIQUEMENT INSCRIT SI :

- › votre numéro de téléphone résidentiel figure dans l'annuaire téléphonique (pour les appels d'urgence seulement).



## VOUS N'ÊTES PAS INSCRIT SI :

- › vous détenez un cellulaire;
- › vous êtes un nouveau résident ou une nouvelle résidente de Mont-Tremblant;
- › vous venez de changer de numéro de téléphone;
- › vous possédez un numéro de téléphone confidentiel.

## Inscription rapide et facile

Pour vous inscrire, visitez [villede-mont-tremblant.qc.ca/alerte](http://villede-mont-tremblant.qc.ca/alerte). Ensuite, suivez simplement les étapes pour vous créer un compte et profitez-en pour personnaliser le type d'alertes que vous désirez recevoir.



## un nouveau système de géolocalisation

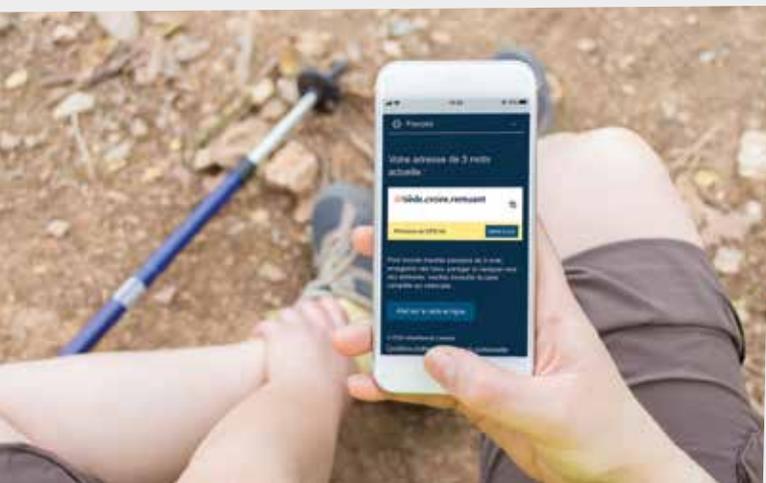
Ce système a divisé la planète en carrés de 3 m par 3 m (9m<sup>2</sup>). Chacun de ces carrés correspond à un identifiant unique composé de trois (3) mots. Ceux-ci sont aussi précis que des coordonnées GPS!

## SOYEZ PRÊTS !

Téléchargez l'application gratuite what3words dès maintenant (via l'App Store ou le Google Store) afin d'être prêts à tout moment à signaler votre position aux services d'urgence, en cas de besoin.

En communiquant avec le 911, vous pourrez ainsi transmettre directement les trois mots – générés automatiquement par l'application – qui correspondent à votre position, et ce, même si vous n'avez pas accès à Internet. Les services d'urgence connaîtront immédiatement votre position et pourront enclencher le processus d'intervention.

Si vous n'avez pas l'application, les services d'urgence de la Ville de Mont-Tremblant vous transmettront un message texte (texto, SMS) comprenant un lien Web menant au site what3words. En cliquant sur le lien, les trois mots associés à votre position apparaîtront. Vous n'aurez qu'à les répéter aux services d'urgence pour qu'ils vous localisent.



# Mégots de cigarettes

Ne jetez jamais vos mégots de cigarettes dans un pot de fleurs, un jardin ou une plate-bande! Plusieurs terreaux sont enrichis d'engrais chimiques ou d'autres substances combustibles et un mégot peut se consumer durant plus de trois heures! Vous pourriez donc facilement déclencher un incendie.

## LES 4 RÈGLES D'OR

1

Éteignez toujours vos mégots dans un cendrier ou dans un contenant non combustible (par exemple, une boîte de conserve) rempli de sable ou d'eau.

2

Assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints avant de vider le cendrier.

3

Placez le cendrier sur une surface stable, loin de tout objet inflammable.

4

Et surtout, ne jetez pas vos mégots dans la nature! La planète vous remerciera!

## SAVIEZ-VOUS QUE...

Dans le monde, environ 4,5 milliards de mégots de cigarettes sont jetés au sol chaque année. Composé de fibres synthétiques et d'acétates de cellulose, un filtre de cigarette est imbibé de plus de 4 500 substances chimiques (polonium 210, mercure, plomb, DDT, goudron, arsenic, ammoniac, cyanure, etc.), dont beaucoup sont hautement réactives, nocives et cancérogènes. Un filtre usagé peut prendre des années, voire des décennies à se décomposer, dépendamment s'il est jeté en ville, dans une forêt ou dans la mer, et représente ainsi une menace sérieuse pour la faune et la flore aquatique et terrestre.

La légèreté des mégots les fait rapidement voyager vers les égouts et les rivières, où ils libèrent leurs composants chimiques. Il suffit d'un seul mégot pour contaminer jusqu'à 1000 litres d'eau! Les composés toxiques remontent rapidement toute la chaîne biologique, avec des résidus présents dans l'eau potable, dans les aliments et même dans l'air.

*La solution?*

**NE JETEZ PAS VOS  
MÉGOTS DE CIGARETTE  
DANS LA NATURE !**



# Feux de camp

## QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

- › Les seuls feux en plein air qui sont autorisés sur le territoire sont les feux de camp et les feux faits dans des foyers extérieurs.
- › La taille des matières brûlées ne doit pas dépasser 1 m<sup>3</sup>.
- › Un feu en plein air ne doit pas nuire au voisinage par le dégagement de fumée ou d'odeurs, sans quoi il doit être éteint sans délai.

## ASSUREZ-VOUS :

- › de surveiller le feu en tout temps et d'avoir toujours de l'eau à proximité.
- › d'avoir un dégagement de minimum 3 m. de tout bâtiment ou de toute structure.
- › de garder à distance toutes les bonbonnes de gaz propane et autres combustibles.
- › d'éteindre le feu en arrosant abondamment et en mélangeant les braises.
- › de vérifier qu'il ne reste aucune source de chaleur avant de quitter les lieux.

Pour plus d'information, visitez [ville-demont-tremblant.qc.ca/feux](http://ville-demont-tremblant.qc.ca/feux).

Consultez l'indice de feu mis à jour quotidiennement à [ville-demont-tremblant.qc.ca](http://ville-demont-tremblant.qc.ca) ou visitez [sopfeu.ca/restrictions](http://sopfeu.ca/restrictions).

## DÉFINITIONS APPLICABLES AU RÈGLEMENT

### FEU DE CAMP

Feu en plein air où la taille des matières brûlées ne dépasse pas 1 m<sup>3</sup> :

- › allumé et alimenté uniquement dans le but de faire cuire des aliments, de procurer une source de chaleur ou de servir à des fins récréatives;
- › entouré de matières incombustibles;
- › ceint d'un périmètre de pierres, de briques ou de tout autre matériau ininflammable.

### FOYER EXTÉRIEUR

Cadre manufacturé, incombustible, fermé, équipé d'une cheminée et muni d'un pare-étincelles, servant à des fins décoratives et à faire un feu en plein air dont la taille des matières qui peuvent y être brûlées ne peut pas dépasser 1 m<sup>3</sup>.

## Attention



Il est interdit de faire un feu de camp les jours où les conditions climatiques sont défavorables au brûlage faisant en sorte qu'il y a un risque élevé de propagation du feu, telles une sécheresse, un vent fort (environ 40 km à l'heure et plus), un vent orienté en direction de matières inflammables ou lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert a été émise par les autorités municipales ou provinciales compétentes.

# Sources de monoxyde de carbone

Lors d'activités extérieures, attention aux appareils dégageant du monoxyde de carbone!

## Attention

Les bonbonnes de propane doivent être apportées à l'écocentre et non placées dans les bacs de collecte!



Plusieurs articles de plein air, de chasse et de pêche sont alimentés par des combustibles qui peuvent dégager du monoxyde de carbone, notamment :

- › réchaud au butane;
- › chaufferette au propane;
- › poêle à bois ou au gaz;
- › tout équipement alimenté par un combustible.

Consultez toujours les recommandations du fabricant avant d'utiliser vos articles de plein air pour la première fois et renseignez-vous sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Assurez-vous d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre chalet, votre camp de chasse, votre caravane motorisée ou votre roulotte et sachez quoi faire si l'avertisseur sonne.

# Parc linéaire et réglementation

Plusieurs résidents et villégiateurs apprécient les opportunités sportives qu'offre le parc linéaire Le P'tit Train du Nord. Afin d'assurer l'ordre et prévenir les incidents, la MRC des Laurentides a adopté, il y a plusieurs années, un règlement visant à encadrer l'utilisation de ce parc.



Malheureusement, de nombreuses infractions continuent d'être observées. Ainsi, la Ville de Mont-Tremblant vous rappelle les règles suivantes :

- 1 Il est strictement interdit d'y promener un animal, qu'il soit en laisse ou non.
- 2 Les usagers doivent limiter leur vitesse à 22 km/h. Les cyclistes de haut niveau sont donc priés d'emprunter la voie publique s'ils veulent circuler à vitesse plus élevée.
- 3 Les panneaux d'arrêt pour les cyclistes, placés aux endroits où le parc linéaire traverse la voie publique, se doivent d'être respectés.

C'est bien connu, conduire une voiture avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue ou avec un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang est criminel.

## Saviez-vous

qu'il en est de même pour une embarcation de plaisance avec ou sans moteur, comme une planche à pagaie par exemple ?

## Alcool et navigation, un cocktail dangereux

Depuis décembre 2018, le Code criminel a été amendé afin d'inclure les embarcations à propulsion manuelle (par exemple, les planches à pagaie, kayaks, pédalos, tubes flottants, etc.) dans les moyens de transport associés à la conduite aux facultés affaiblies.

Même si la Loi peut sembler sévère, elle prend tout son sens lorsqu'on réalise que...

**l'alcool ou la drogue était en cause dans 40 % des noyades au Québec, au cours des dernières années.**

Manœuvrer une embarcation requiert coordination et concentration. Soyez prudents et naviguez en toute sécurité.



# ÊTES-VOUS BIEN PROTÉGÉS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ?

## AVIS AUX CITOYENS

21 avril 2021, entrée en vigueur du règlement (2021)-184 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Quelle que soit l'année de construction, le propriétaire de toute construction desservie par le réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire **doit installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours\***, pour éviter tout refoulement, et en faire la vérification et l'entretien chaque année. Ces obligations sont effectives à compter de l'entrée en vigueur du règlement, et les propriétaires ont un an pour s'y conformer, **soit au plus tard le 20 avril 2022.**

À défaut de procéder à cette installation, le propriétaire assume l'entière responsabilité de tout dommage lié à un refoulement.

### RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

En plus de toutes autres normes prévues au *Code national de la plomberie*, de tels clapets doivent être installés sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées ou pluviales de tous les appareils, notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, intercepteurs, drains de fondation, les réservoirs et tous les autres siphons, installés sous le niveau de la rue, de même que toute conduite de déversement via laquelle est susceptible de survenir un refoulement ou un dégât d'eau.

\*Clapet antiretour : dispositif étanche de protection contre les refoulements permettant l'écoulement unidirectionnel vers le réseau d'égout.

Pour plus d'information, consultez le règlement à [villedeumont-tremblant.qc.ca/clapet](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/clapet) ou contactez le Service des travaux publics à [travauxpublics@villedeumont-tremblant.qc.ca](mailto:travauxpublics@villedeumont-tremblant.qc.ca).

## Des parcs pour tous les goûts

Que ce soit pour vous détendre, jouer, explorer ou vous entraîner, à Mont-Tremblant, il y a des parcs pour tous les goûts! Découvrez l'ensemble de nos parcs et espaces verts en visitant le [villedeumont-tremblant.qc.ca/parcs](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/parcs).



### Saviez-vous que?

Mont-Tremblant compte 27 parcs sur son territoire. À ces parcs s'ajoutent la plage municipale au lac Mercier, le tout nouvel Espace public, la passerelle du Ruisseau-clair, l'îlot sportif Erik Guay, le belvédère du Canot-d'écorce sur la rivière du Diable, et bien plus encore! Visitez [villedeumont-tremblant.qc.ca/parcs](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/parcs) pour les découvrir!

LÀ OÙ PLEIN AIR RIME AVEC BONHEUR !



Ville de  
MONT-TREMBLANT

#10 PALMARÈS  
LÉGER  
DES VILLES OÙ IL FAIT BON VIVRE

EXPOSITION | 27 MAI AU 30 SEPTEMBRE

# Tracés de voyage

## 20 ans d'allens-détours

UNE ODYSSEE EN **RÉALITÉ AUGMENTÉE** PAR UGO MONTICONE

La Ville de Mont-Tremblant est heureuse de recevoir en grande première mondiale l'exposition *Tracés de voyage* de l'auteur et globetrotter laurentien Ugo Monticone, à l'Espace public de Mont-Tremblant ainsi qu'à la salle Alphonse-Desjardins, du 27 mai au 30 septembre.

Véritable parcours interactif, l'exposition *Tracés de voyage* propose une immersion dans l'univers du voyage. Elle combine l'art visuel, l'art numérique, la littérature, la musique, le film et le voyage. Ne ratez pas ce rendez-vous unique pour voir le monde comme vous ne l'avez jamais vu !

L'exposition *Tracés de voyage* propose un tour du monde en 25 sérigraphies numériques grand format, qui prennent vie grâce à la réalité augmentée. Cet événement novateur a été créé par une équipe 100% laurentienne, notamment l'artiste Isabelle Gagné (MissPixels), pionnière de l'art mobile au Canada, dont les animations proposent une réflexion sur l'aspect fragmentaire et évanescent de la mémoire. Notons également la participation de Marc Sauvageau pour la conception sonore et de l'Atelier de l'île de Val-David.

CULTURE

### UNE EXPÉRIENCE ENRICHIE PAR LE NUMÉRIQUE !

Munissez-vous de votre téléphone cellulaire ou de votre tablette ainsi que d'une paire d'écouteurs pour vivre l'expérience à son maximum! Vous devrez télécharger l'application gratuite *Artivive* sur votre appareil mobile pour expérimenter la réalité augmentée.

L'exposition se déploie sur deux sites :

ESPACE PUBLIC DE MONT-TREMBLANT  
À l'angle des rues Labelle et de Saint-Jovite

SALLE ALPHONSE-DESJARDINS  
1145, rue de Saint-Jovite

- › Dimanche : 10h à 17h
- › Lundi : 13h à 18h
- › Mardi : 12h à 18h
- › Mercredi : 10h à 18h
- › Jeudi : 13h à 20h
- › Vendredi : 10h à 19h
- › Samedi : 9h à 16h

Fermée les 24 juin, 2 juillet et 6 septembre.  
Entrée libre.



**38 \$**  
**MARIE-PIERRE ARTHUR**  
Des feux pour voir  
(reprise du 27 mars)

**38 \$**  
**JEAN-FRANÇOIS MERCIER**  
En cachette

**36 \$**  
**INGRID ST-PIERRE**  
Petite plage  
(reprise du 3 avril)

**38 \$**  
**MANEIGE**  
Libre Service 2020

**42 \$**  
**MARJO**  
J'lâche pas

**36 \$**  
**BLEU JEANS BLEU**  
Perfecto  
(reprise du 5 février)

**36 \$**  
**BOWIE REVISITED**  
The Bowie Revisited Show

**40 \$**  
**LOUIS-JEAN CORMIER**  
Quand la nuit tombe

**30 \$**  
**SOIRÉE LES FRANCOUVERTES AVEC ALEX BURGER ET ARIANE ROY**  
Sweet Montérégie

**40 \$**  
**LINDSAY ET DE LAROCHELLIÈRE**  
S'il n'y avait que nous  
(reprise du 13 février 2021)

**36 \$**  
**BEYRIES**  
Nouveau spectacle  
(reprise du 27 février 2021)

**40 \$**  
**STEVE HILL**  
Steve Hill and the Devil Horns  
(reprise du 19 mars 2021)

**30 \$**  
**BON ENFANT**  
Nouvelle tournée  
+ 1<sup>RE</sup> PARTIE FINALISTE  
DES FRANCOUVERTES  
(reprise du 16 avril 2021)

## CERTAINS SPECTACLES DE LA SAISON 2021 ONT ÉTÉ REPORTÉS

2 options s'offrent à vous :

- conserver vos billets pour les spectacles reportés;
- demander un remboursement.

### PROCÉDURE SI VOUS SOUHAITEZ CONSERVER VOS BILLETTS

Les billets émis pour les spectacles qui ont été reportés seront honorés aux dates de reprise, sans qu'aucune action de votre part ne soit nécessaire. Il est très important de conserver vos billets, ceux-ci seront honorés à la nouvelle date correspondant à la date initiale de votre spectacle. Il est également important de bien noter et respecter la date et l'heure de report de votre spectacle.

### PROCÉDURE POUR LES REMBOURSEMENTS

Afin de vous faire rembourser, vous devez communiquer avec la billetterie du Service de la culture et des loisirs dès que possible et au moins 5 jours avant la date à laquelle le spectacle a été reporté :

- cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca;
- 819 425-8614, poste 2500.

## INFORMATION ET BILLETTERIE

Villedemont-tremblant.qc.ca/premierescene  
819 425-8614, poste 2500

Tous les spectacles Première Scène respectent les mesures sanitaires en vigueur.

Merci à nos partenaires !

L'information du Nord  
St-Amand / Mont-Tremblant / Val-de-la-Puce

Tremblant Express  
Depuis 1993

Les billets de faveur ne sont ni échangeables ni remboursables.

# Bibliothèques

Conformément aux dernières directives sanitaires, les bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent ont ouvert leurs rayonnages au public. Dès maintenant, il est à nouveau possible de se présenter sur place afin de choisir soi-même ses livres, et ce, sans qu'une réservation soit requise.

## SAMUEL-OUIMET

1145, rue de Saint-Jovite, 819 425-8614, poste 2700

- › **Dimanche** : 10 h à 17 h
- › **Lundi** : 13 h à 18 h
- › **Mardi** : 12 h à 18 h
- › **Mercredi** : 10 h à 18 h
- › **Jeudi** : 13 h à 20 h
- › **Vendredi** : 10 h à 19 h
- › **Samedi** : 9 h à 16 h

## DU COUVENT

1875, chemin du Village, 819 425-8614, poste 2703

- › **Mardi** : 10 h à 12 h 30 | 13 h 30 à 17 h
- › **Mercredi** : 10 h à 12 h 30 | 13 h 30 à 17 h
- › **Jeudi** : 10 h à 13 h
- › **Samedi** : 9 h à 12 h 30 | 13 h 30 à 16 h

**Fermeture** : 24 juin, 2 juillet et 6 septembre

## Croque-livres

Dès la mi-juin, cinq tout nouveaux croque-livres verront le jour à Mont-Tremblant. Les croque-livres sont des boîtes de partage de livres pour les enfants du Québec âgés de 12 ans et moins. En visitant un des lieux ci-dessous, les enfants pourront partager leur amour de la lecture.

## FONCTIONNEMENT

Deux options s'offrent à vous : prendre un livre ou donner un livre. Il n'est pas nécessaire de rapporter un livre pris dans un croque-livre. Il ne s'agit pas de prêt, mais bien de partage de livres. Déposez-y des livres lorsque possible afin de faire vivre des moments magiques à d'autres enfants.

## LIEUX

- › Espace public
- › Parc de la Chatte-Pirate
- › Parc Jardin des Naissances
- › Parc Daniel-Lauzon
- › Parc de la Digue



## 1 naissance = 1 livre

**PETIT LECTEUR DEVIENDRA GRAND!**

Abonnez votre enfant de moins d'un an à la bibliothèque et obtenez gratuitement votre trousse du parfait bébé lecteur!

### LA TROUSSE COMPREND :

- › le livre exclusif *Chez les Terriens*, signé par le duo d'auteurs-illustrateurs Bellebrute;
- › deux guides réalisés en collaboration avec le Département d'orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (*Lire avec votre enfant* ainsi que *Chanter avec votre enfant*, qui propose les comptines de *La Montagne secrète*);
- › un magazine exclusif *Naître et grandir*.



### CLUB DE LECTURE

## Litou Lapin

Activité parents-enfants, pour les petits lecteurs de 0 à 5 ans. Inscrivez votre enfant dès le 5 juillet pour la session d'août à décembre et partagez avec lui le plaisir de la lecture et de la découverte.

### C'EST GRATUIT!

- › 20 places disponibles.
- › Inscription à la bibliothèque Samuel-Ouimet.



### 7 ET 28 JUILLET

## Circuitout

Au grand plaisir des familles et des tout petits, Circuitout continue sa tournée dans les parcs cet été.

Cette activité de contes animés qui favorise l'éveil à la lecture et le plaisir de lire se transforme en Circuitout+ cet été puisqu'il est maintenant chapeauté et accompagné par la ludothèque Espace Ludiko. Circuitout+ offrira donc cet été un merveilleux conte animé par Sylvie D Lire ainsi qu'une période de jeux offerte par Espace Ludiko.

C'est un rendez-vous les mercredis 7 et 28 juillet, de 10 h à 12 h, à l'îlot sportif Erik Guay.

Réservation obligatoire [villedeumont-tremblant.qc.ca/sportplus](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/sportplus).



# Place de la Gare

La Place de la Gare, est un centre d'exposition où des artistes-peintres de la région œuvrent et exposent durant toute l'année. Vous pouvez les rencontrer pendant les heures d'ouverture mentionnées ci-dessous.

## ARTISTES RÉSIDENTS :

- › Josée Desharnais
- › Michel Normandeau
- › Luis Paniagua
- › Jean-Marc Pisapia

Ouvert du jeudi au lundi, de 10h à 17h.  
1886, chemin du Village, 819 429-5529  
Entrée Libre.



## Ciné-famille

La Ville de Mont-Tremblant est fière de vous présenter une programmation de soirées cinéma, à la belle étoile.

### PROGRAMMATION FAMILIALE DIFFUSÉE EN PLEIN AIR

- › 18 juin
- › 9 juillet
- › 30 juillet
- › 13 août
- › 28 août

Les films débiteront dès la pénombre. Surveillez [villedeumont-tremblant.qc.ca/evenements](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/evenements) et nos réseaux sociaux pour connaître les lieux de diffusion et les films au programme.

La présentation des séances est conditionnelle aux mesures sanitaires en vigueur.

CULTURE

## Événements en suspens

FESTIJAZZ

DEMI-MARATHON

STRADIVARIA

FÊTE DE LA RENTRÉE



### ÉDITIONS 2021

Surveillez les détails sur nos réseaux sociaux. La tenue de ces événements est conditionnelle aux mesures gouvernementales en vigueur.



# Vivre le Québec

*Tissé serré*

## Concert extérieur!



Radio Radio

Steve Provost

**23 juin**, en formule ciné-parc,  
un spectacle endiablé de Steve Provost, suivi du groupe  
Radio Radio qui atterrira sur la scène de l'aéroport  
Mont-Tremblant pour venir célébrer avec nous son amour  
du Québec avec son rap festif et coloré!

**24 juin**, en formule ciné-parc,  
diffusion en direct sur écrans géants du Grand spectacle  
de la Fête nationale du Québec «Vivre le Québec tissé serré».

 **Aéroport de Mont-Tremblant (Wheeler)**  
Entrée à l'intersection du rang 8 et de la rue Labelle

Surveillez les détails sur notre site Internet et nos réseaux sociaux.  
La tenue de l'événement est conditionnelle aux mesures gouvernementales en vigueur.



présentée par



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

En partenariat avec



Partenaires nationaux



Partenaire majeur



# Du nouveau à la plage du lac Mercier pour l'été 2021

Exceptionnellement pour cet été en raison de la pandémie, la Ville réservera l'accès à la plage du lac Mercier à sa population. Face au fort achalandage observé l'été dernier, cette mesure vise à offrir aux résidents un meilleur accès à leur plage alors que les mesures sanitaires restreignent le nombre de baigneurs.

## TARIFICATION

Encore cette année, l'accès à la plage est gratuit pour tous les détenteurs d'une carte *Vivre Mont-Tremblant* ou *Accès Mont-Tremblant*. La nouveauté concerne les détenteurs de la carte *Expérience Mont-Tremblant* qui pourront accéder à la plage au coût de 0,50 \$ pour un enfant de 0 à 5 ans, 3 \$ pour un adulte et 7,50 \$ pour une famille pour une journée.

Un détenteur de la carte *Vivre Mont-Tremblant* ou *Accès Mont-Tremblant* âgé de 18 ans et plus pourra être accompagné d'invités qui ne sont pas résidents, soit jusqu'à deux adultes demeurant à la même adresse et leurs enfants. Ceux-ci bénéficieront des mêmes tarifs d'entrée que les détenteurs de la carte *Expérience Mont-Tremblant*.

## L'ALCOOL MAINTENANT INTERDIT

Pour harmoniser la réglementation avec les autres parcs du territoire et maintenir le caractère familial de l'endroit, l'alcool est dorénavant interdit sur la plage.

Pour plus de détails concernant les catégories d'utilisateurs, les modalités pour l'obtention des cartes *Accès* et *Expérience*, ainsi que la grille tarifaire, visitez [villedemont-tremblant.qc.ca/acces](http://villedemont-tremblant.qc.ca/acces).



# LA BOÎTE À SURPRISES

À l'Espace public, tout au long de l'été.

Ouvrez l'oeil : vous pourriez être surpris!

# Plages



## PLAGE DU LAC MERCIER

### HORAIRE

#### OUVERTURE LES WEEK-ENDS

du 5-6 et 12-13 juin, de 10h à 18h

#### OUVERTURE 7/7

du 19 juin au 29 août inclusivement, de 10h à 18h

#### FERMETURE

les 30-31 août et 1-2-3 septembre

#### DERNIÈRE FIN DE SEMAINE D'OPÉRATION

les 4-5-6 septembre, 10h à 18h

### TARIFICATION (ACCÈS QUOTIDIEN)

	ACCÈS Mont-Tremblant	EXPÉRIENCE Mont-Tremblant	Accompagneur* d'un adulte détenteur d'une carte Accès
ENFANT (0-5 ans)	Gratuit	0,50 \$	0,50 \$
ENFANT (6-17 ans)	Gratuit	1,50 \$	1,50 \$
ÉTUDIANT (18 ans et +)	Gratuit	2,50 \$	2,50 \$
ADULTE (18 ans et +)	Gratuit	3,00 \$	3,00 \$
55 ANS ET +	Gratuit	2,50 \$	2,50 \$
FAMILIAL	Non offert	7,00 \$	7,00 \$
APRÈS 17H	Gratuit	50 % de rabais sur le tarif d'accès quotidien régulier	50 % de rabais sur le tarif d'accès quotidien régulier

\*L'accompagnateur peut bénéficier du tarif inscrit ci-dessus conditionnellement à ce qu'il soit accompagné d'un détenteur de la carte Accès Mont-Tremblant âgé de 18 ans et plus. Un accompagnateur est une famille composée de 2 adultes demeurant à la même adresse et leurs enfants.

## PARC PLAGE (CENTRE DE VILLÉGIATURE TREMBLANT)

### HORAIRE

Ouvert du 19 juin au 29 août et les 4, 5 et 6 septembre 2021, de 10h à 19h

### TARIFICATION\*

ADULTE	6 \$
ENFANT (7 - 12)	3 \$
PEEWEE (0 - 6)	GRATUIT
INVITÉ EN HÉBERGEMENT SUR LE SITE	GRATUIT
CITOYEN DE MONT-TREMBLANT	GRATUIT
CLUB MONTAGNARD	GRATUIT

\* Accès prioritaire aux invités en hébergement sur le site, aux Montagnards ainsi qu'aux citoyens de Mont-Tremblant sur présentation d'une carte Vivre, Accès ou Expérience.

### MODALITÉS

- › Capacité maximale de 135 personnes.
- › Bloc de 2 heures (bracelet de couleur).
- › Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

## PLAGE DU LAC RAYNAUD

### HORAIRE

Ouvert du 24 juin au 6 septembre inclusivement, de 10h à 18h.

### TARIFICATION\*

ADULTE (18 - 64 ANS)	8 \$
AINÉ (65 ANS ET +)	7 \$
ÉTUDIANT (18 - 35 ANS)	7 \$
ENFANT (17 ANS ET MOINS)	GRATUIT

\* Taxes incluses



# Nos plateaux sportifs

## PARCS

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Obligatoire pour :

- › parc de planches à roulettes
- › parc récréatif de vélo (pistes à vagues / *pumptrack*)

### HORAIRE

Pour les parcs :

- › Parc de planches à roulettes
- › Parc récréatif de vélo (pistes à vagues / *pumptrack*)
- › Parc de Nos-Étoiles
- › Parc des Optimistes
- › Tennis municipal

Ouverts de 8 h à 23 h jusqu'à la mi-octobre.

## COMPLEXE AQUATIQUE

Découvrez la programmation du Complexe aquatique en consultant le site Internet. Réservation obligatoire en ligne : [complexeaquaticumont-tremblant.com](http://complexeaquaticumont-tremblant.com).

### HEURES D'OUVERTURE

7 jours sur 7 (incluant les jours fériés), de 7 h à 21 h.

### FERMETURE

Le Complexe aquatique sera fermé du 23 août au 12 septembre inclusivement pour procéder à l'entretien annuel.

## PISTE D'ATHLÉTISME

### DU TERRAIN MULTISPORT À SURFACE SYNTHÉTIQUE

Consultez le calendrier à [villedeumont-tremblant.qc.ca/sportplus](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/sportplus).

## ARÉNA GILLES CADIEUX

819 425-8614, poste 2505

Consultez le calendrier à [villedeumont-tremblant.qc.ca/sportplus](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/sportplus).

## TENNIS MUNICIPAL

Quatre terrains de tennis à surface synthétique. Réservation obligatoire à [villedeumont-tremblant.qc.ca/sportplus](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/sportplus).

### ÉCLAIRAGE NOCTURNE

Interrupteurs situés de chaque côté de la porte d'entrée. Les lumières s'éteignent automatiquement selon l'heure de fermeture.



## PARC DANIEL-LAUZON

268, rue du Couvent

Terrain de basketball et terrains de pickleball sur la patinoire asphaltée

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION À PRÉVOIR !**

## Des kilomètres de sentiers pour marcher et rouler!



Notre réseau de sentiers a de quoi combler tous les adeptes de vélos de montagne ou de route, randonnée pédestre, marche ou encore de patinage à roues alignées, qu'ils soient experts ou débutants! Pour connaître les conditions des pistes et sentiers, visitez [villedeumont-tremblant.qc.ca/sentiers](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/sentiers).

Les cartes des sentiers sont accessibles en ligne sur le site de la Ville. Téléchargez l'application gratuite **ONDAGO** pour voir votre position en temps réel dans les sentiers.

L'accès aux sentiers est gratuit, sauf au Domaine Saint-Bernard pour les non-résidents qui souhaitent utiliser les infrastructures d'accueil. Cependant, ce dernier est gratuit pour les détenteurs d'une carte *Vivre, Accès ou Expérience*.

La Ville de Mont-Tremblant invite les utilisateurs à signaler une situation anormale ou dangereuse, à savoir un arbre tombé ou sur le point de tomber, une crevasse importante ou une passerelle défectueuse en remplissant le formulaire en ligne à [villedeumont-tremblant.qc.ca/sentiers](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/sentiers).

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter le Service de la culture et des loisirs au 819 425-8614, poste 2500.

LOISIRS

## Parcours canotable Lancez-vous sur la majestueuse rivière du Diable!

Profitez d'un trajet de 23 km pour admirer la faune et la flore et en apprendre davantage sur les initiatives de la Ville de Mont-Tremblant en matière de protection de l'eau.

La carte du parcours canotable est disponible à [villedeumont-tremblant.qc.ca/canot](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/canot), à l'hôtel de ville ainsi qu'aux bureaux d'accueil touristique. Utilisez l'application mobile ONDAGO pour voir votre position en temps réel.

## Domaine Saint-Bernard

L'accès au site du Domaine Saint-Bernard et à ses infrastructures est ouvert au public et gratuit pour les détenteurs d'une carte *Vivre, Accès ou Expérience*.

### ACTIVITÉS ESTIVALES

- › sentiers de randonnée pédestre
- › parcours d'entraînement Wheeler
- › sentiers de vélo
- › plage avec surveillance dès la fin juin
- › aire de pique-nique
- › aire de jeux pour enfants

### HEURES D'OUVERTURE

9h à 18h, du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre

### BILLETTERIE EN LIGNE

[reservotron.com/domaine-saint-bernard](http://reservotron.com/domaine-saint-bernard)

Les animaux domestiques sont interdits sur le site, par contre, les animaux d'assistance avec certification conforme sont permis.

L'achat de votre accès ou votre abonnement vous réserve une place pour la journée.

L'accès sans réservation préalable pourrait malheureusement vous être refusé si le stationnement est plein ou si la capacité maximale établie afin de respecter les règles de distanciation sociale est atteinte.



### Important

Capacité d'accueil limitée.  
Réservez votre place et arrivez tôt!

Pour toute demande d'information, communiquez directement avec le Domaine Saint-Bernard au 819 425-3588 ou [info@domainsaintbernard.org](mailto:info@domainsaintbernard.org).



# Répertoires des organismes communautaires



Ville de  
MONT-TREMBLANT

## CLUBS SOCIAUX

- **AFEAS**  
facebook.com/AfeasStJovite/
- **Cadets de l'air – Escadron 716 Laurentien**  
facebook.com/Escadron-716-Laurentien-Public-100960458073121/
- **Club d'astronomie Mont-Tremblant**  
astromt.org
- **Club de bridge de Mont-Tremblant**  
rezzultat.com/fr/clubs/tremblant
- **Club des Bons Vivants de Mont-Tremblant**  
819 717-1319
- **Club ornithologique des Hautes-Laurentides**  
lemoqueur.com
- **FADOQ – région des Laurentides**  
fadoqlaurentides.org | 819 429-5858

## CLUBS SPORTIFS

- **Association du hockey mineur Mont-Tremblant**  
ahmmt.com
- **Club de natation Mont-Tremblant**  
natationmont-tremblant.com
- **Club de patinage artistique de Mont-Tremblant**  
cpamont-tremblant.com | 819 429-9318
- **Club de Rugby Football Mont-Tremblant**  
mtrfcwebsite.wixsite.com/mtrfc\_1
- **Club de ski de fond Tremblant Nordique**  
tremblant-nordique.com | 819 687-8356
- **Club de vélo des 2 vallées (v2v)**  
clubv2v.square.site
- **Club de vélo Mont-Tremblant**  
velomonttremblant.com
- **Club Tri-Action de Mont-Tremblant**  
triationtremblant.com
- **Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord**  
laurentides.com/fr/parclineaire | 450 745-0185
- **Les Archers de Mont-Tremblant**  
les-archers-de-mont-tremblant.com
- **Les Moucheurs EnDiablés**  
moucheursendiabls.com
- **Ligue de Frisbee Ultimate Tremblant**  
ultimatetremblant@gmail.com
- **Ligue de pétanque du Nord**  
819 688-2835
- **Ski de fond Mont-Tremblant**  
sfmt.info | 819 425-5588
- **Soutana FC – Club de soccer Mont-Tremblant**  
soccermonttremblant.ca | 819 430-7022

## SPECTACLE, ART, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

- **Le Chœur Tremblant**  
choeurtremblant.com
- **Société du patrimoine SOPABIC**  
sopabic-patrimoine.org | 819 717-4224

## SERVICES COMMUNAUTAIRES

- **Centre d'action bénévole Laurentides**  
cab-laurentides.org | 819 425-8433
- **Coopérative Le Repère**  
cooplerepere.wixsite.com/cooplerepere
- **La Maison de la Famille du Nord**  
maisondelafamilledunord.com | 819 425-5407
- **La Samaritaine de Mont-Tremblant**  
lasamaritaine.ca | 819 429-5938
- **Télécommunautaire Laurentides et Lanaudière**  
tvcl.ca | 819 429-6655
- **Tornade jeunesse – Maison des jeunes**  
tornadejeunesse.qc.ca | 819 425-8983
- **Université du troisième âge**  
usherbrooke.ca/uta/prog/laurentides/mtb  
Pierrette Cardinal | 819 425-5427

## SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE

- **Alpha Laurentides**  
ledcl.qc.ca/Alpha.html | 1 866 887-7335
- **Association de la fibromyalgie des Laurentides**  
fibromyalgie-des-laurentides.ca  
1 877 705-7766
- **Association des personnes handicapées Clair Soleil**  
association-clairsoleil.com | 819 425-7447
- **Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides**  
aphil.ca | 819 326-5202
- **Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides**  
captchpl.org | 1 888 431-3437
- **Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Élan CALACS)**  
lelan.org | 1 866 915-8484
- **Centre prévention suicide Le Faubourg**  
cps-le-faubourg.org | 1 866 277-3553
- **Groupe jeunes adolescents en développement (JAD)**  
groupejad.com | 819 774-1687
- **L'Écluse des Laurentides – Travail de rue**  
ecluse.org | 819 421-0352
- **L'Ombre-Elle**  
lombre.qc.ca | 819 326-1321
- **Nourri-Source secteur Mont-Tremblant**  
nourri-source.org/fr/laurentides  
1 866 948-5160
- **Palliacco**  
palliacco.org | 819 717-9646
- **Parents Uniques des Laurentides**  
parentsuniques.org | 819 324-1004
- **Société Alzheimer des Laurentides**  
alzheimerlaurentides.com | 1 800 978-7881
- **Tangage des Laurentides**  
tangage.ca | 819 324-2261
- **Unité Toxi des Trois-Vallées**  
ledcl.qc.ca/Unite-Toxi.html | 819 425-5666

URGENCE 9-1-1

APPELS NON URGENTS 819 425-2723  
(24 h sur 24, 7 jours sur 7)

BUREAUX D'ACCUEIL TOURISTIQUE  
5080, montée Ryan 819 425-2434  
205, rue Lacasse 819 425-3300

CONTRÔLEUR ANIMALIER 819 425-0630

DOMAINE SAINT-BERNARD 819 425-3588

CHAMBRE DE COMMERCE 819 425-8441

CENTRE ANTIPOISON 1 800 463-5060

PLACE DE LA GARE 819 429-5529

POUR TOUS LES SERVICES MUNICIPAUX  
819 425-8614

Aréna Gilles Cadieux poste 2505  
Bibliothèque Samuel-Ouimet poste 2700  
Bibliothèque du Couvent poste 2703  
Cabinet du maire poste 6402  
Complexe aquatique poste 5000  
Cour municipale poste 2316  
Culture et loisirs poste 2500  
Développement économique poste 6404  
Direction générale poste 6402  
Communications et relations citoyennes poste 6414  
Environnement et développement durable poste 2604  
Finances poste 2301  
Greffé poste 2315  
Police poste 2238  
Ressources humaines poste 2300  
Sécurité incendie poste 2800  
Travaux publics poste 2600  
Urbanisme poste 2400

## LE Tremblantois

Le Tremblantois est publié par la Ville de Mont-Tremblant et est distribué gratuitement dans toutes les résidences du territoire.

Tirage  
6 700 copies

Conception et réalisation graphique  
Emilie Robert et LACOM inc.

Impression  
Imprimerie Léonard

Rédaction, coordination et révision  
Service des communications et des relations citoyennes et Jeneviève Brassard

Traduction  
Anne Johnston Communication

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

# MARCHÉ *d'été* MONT-TREMBLANT

LES SAMEDIS DE 9 H À 13 H  
DU 19 JUIN AU 11 SEPTEMBRE

1875, CHEMIN  
DU VILLAGE  
MONT-TREMBLANT

Dans le respect des mesures  
sanitaires en vigueur.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

Avec l'appui financier de

 **Desjardins**  
Caisse de Mont-Tremblant